



MUTATION A ST SULPICE

A l'issue de la CAP de mobilité, une discussion a eu lieu entre le secrétaire local SPS et son homologue UFAP concernant la problématique d'une mutation validée par la CAP Nationale sur St-Sulpice à la suite d'une ouverture de poste en surplus et inattendue.

Le secrétaire local de l'UFAP pour remerciement de cette conversation qui se voulait amicale de la part du secrétaire local SPS a écrit un tract le 05 octobre 2018 dans lequel il accuse entre autre que le SPS de syndicat de polémique, qui s'oppose à la mutation d'un collègue au classement et qu'on manque de travail préparatoire... **Sympa !!!, Quelle turpitude !!!**

Nous reconnaissons complètement qu'il est louable d'avoir obtenu un poste supplémentaire à la CAP de Mobilité pour St Sulpice afin de remplacer un événement imprévu et difficile pour nous et pour notre service. **Néanmoins il reste extrêmement essentiel de bien connaître ses agents afin de savoir qui on mute et pourquoi et dans quel intérêt !!!**

Mais, faut-il connaître et expliquer la situation au lieu de bavasser gratuitement !

En effet, créer un poste supplémentaire de façon complètement inattendue sans que l'agent en soit informé, sans aucune consultation et sans connaître sa situation a de grande chance de causer des problèmes.

Bingo..., l'agent en question muté et proche de la retraite ne voulait plus venir... et d'un avantage à la base, au final cette arrivé amènerait le cancer... (Pour 6 mois de gains, un grand risque à l'inverse de 3 ans de perte...). **CQFD : Connaître les agents que l'on mute et leur situation c'est aussi cela le travail préparatoire de CAP ...**

Le SPS ne travaille pas pour sa « gloriole » mais le SPS lui travaille pour l'intérêt COLLECTIF des collègues et de leur établissement :

- muter un collègue contre son gré n'est de l'intérêt de personne, ni du collègue, ni de ceux avec qui il va devoir travailler ou pas, ni de l'établissement.
- C'est pourquoi le SPS a fait ce qu'il fallait pour que l'annulation de cette demande soit prise en compte tout en gardant ce remplacement supplémentaire essentiel à notre bon fonctionnement de service, et ce, par le troisième au classement.
- Oui messieurs Ufapiens, nous respectons les règles et les classements mais nous nous intéressons aussi à l'humain le surveillant n'est pas qu'un nom et un numéro sur une CAP, il a aussi une famille, une situation donnée et une vie propre.

Nous aurons bien deux postes couverts à St Sulpice, dans le respect du classement des collègues et de leur vie et cela bien sur dans l'intérêt de tous et de l'établissement.

Le 25/11/2018

Le bureau local S P S